

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

INFORMATION A TOUTES LES FAMILLES

Contrairement à chaque début d'année scolaire, la fiche d'inscription ELEVE ne sera pas distribuée le premier jour de rentrée.

Dans la continuité de la scolarité 2021-2022, le PORTAIL CITOYEN sera le seul lien entre la famille et le service « cantine » de la Mairie.

Dans cet espace, vous aurez la possibilité de consulter et modifier l'ensemble des données liées aux membres de votre famille (responsables et enfants). L'écran des responsables de la famille permet de consulter et de modifier les informations de base, l'adresse, les données bancaires (pour le prélèvement) et y déposer l'attestation CAF dans le cadre de la Cantine à 1 €.

Vous pouvez vous connecter dès maintenant et créer votre compte sur :

portail.berger-levrault.fr/CommuneVilledieuLesPoelesRouffigny/accueil

RAPPEL SUR L'ELIGIBILITE DE LA CANTINE A 1 €

Seule l'attestation de la CAF ou de la MSA permet de déterminer si votre famille est éligible.

Nous rappelons les tranches :

- Quotient familial entre 0 € et 600 € = 0.90 €
- Quotient familial entre 601 et 1 000 € = 1.00 €
- Quotient familial supérieur à 1 000 € = 3.35 €

Dès le 1^{er} septembre 2022 vous pourrez charger votre **attestation d'Août 2022** et vous aurez jusqu'au **30 septembre 2022** pour la déposer sur le PORTAIL CITOYEN (aucun dépôt après le 30 septembre ne sera pris en compte). **Le quotient d'Août rentrera dans le calcul des factures de la cantine de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 2022.**